

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

No: 200-06-000114-093

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

CAROLE OUELLET

Demanderesse

c.

CHUNGHWA PICTURES TUBES, LTD.

et

HITACHI, LTD.

et

HITACHI ASIA, LTD.

et

HITACHI AMERICA, LTD.

et

HITACHI CANADA, LTD.

et

IRICO GROUP CORPORATION

et

IRICO DISPLAY DEVICES CO., LTD.

et

LG ELECTRONICS, INC.

et

LG ELECTRONICS CANADA

et

LG ELECTRONICS TAIWAN TAIPEI CO., LTD.

et

LP DISPLAYS INTERNATIONAL, LTD. (autrefois
connue sous

LG PHILIPS DISPLAY)

et

MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL CO., LTD.

et

BEIJING MATSHUSHITA COLOR CRT COMPANY,
LTD.

et

PANASONIC CORPORATION OF NORTH
AMERICA

et

PANASONIC CANADA, INC.

et

MT PICTURE DISPLAY CO., LTD.

et

KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V.

et

PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES, LTD.

et

PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES (TAIWAN),
LTD.
et
PHILIPS ELECTRONICS NORTH AMERICA
CORPORATION
et
PHILIPS ELECTRONICS, LTD.
et
SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD.
et
SAMSUNG SDI CO., LTD. (autrefois connue sous
SAMSUNG DISPLAY DEVICE CO.)
et
SAMSUNG ELECTRONICS AMERICA, INC.
et
SAMSUNG ELECTRONICS CANADA, INC.
et
SAMSUNG SDI AMERICA, INC.
et
SAMTEL COLOR, LTD.
et
TATUNG COMPANY
et
TATUNG COMPANY OF AMERICA
et
TATUNG CO. OF CANADA, INC.
et
TOSHIBA CORPORATION
et
TOSHIBA AMERICA CONSUMER PRODUCTS,
LLC
et
TOSHIBA OF CANADA LIMITED

Défenderesses

DEMANDE POUR L'OBTENTION DU JUGEMENT DE CLÔTURE

**À L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, JUGE DÉSIGNÉE POUR ENTENDRE
TOUTES LES PROCÉDURES DANS LE PRÉSENT DOSSIER, LA DEMANDERESSE
EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 16 mars 2019, la demanderesse a déposé une *Requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentante* contre les défenderesses, laquelle fut modifiée par la suite, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

2. Des procédures similaires à celle entreprise au Québec ont également été déposées ailleurs au Canada, soit en Ontario et en Colombie-Britannique, dans les dossiers suivants :
 - *The Fanshawe College of Applied Arts and Technology v. Hitachi, Ltd. & als.*, Cour supérieure de justice de l'Ontario, dossier de Cour numéro 59044CP; et
 - *Curtis Saunders and Dave Dagg v. Chunghwa Picture Tubes, Ltd. & als.*, Cour suprême de la Colombie-Britannique, registre de Vancouver, dossier de Cour numéro S-097394.
3. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, la demanderesse a conclu des ententes de règlement avec sept groupes de défenderesses, lesquelles ont été approuvées par le tribunal, et ce, comme suit :
 - Entente du 19 mai 2010 avec la défenderesse Chunghwa, approuvée le 3 mars 2011;
 - Entente du 20 mai 2015 avec les défenderesses Panasonic, approuvée le 20 novembre 2015;
 - Entente du 12 mai 2016 avec les défenderesses Toshiba, approuvée le 26 octobre 2016;
 - Entente du 11 août 2016 avec les défenderesses LG, approuvée le 26 octobre 2016;
 - Entente du 23 janvier 2018 avec les défenderesses Philips, approuvée le 16 mai 2018; et
 - Entente du 24 janvier 2018 avec les défenderesses Samsung, approuvée le 16 mai 2018.
4. Le 23 mai 2018, le tribunal approuvait le protocole de distribution des sommes provenant des ententes de règlement conclues avec les défenderesses, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. Le protocole de distribution prévoyait deux types de réclamations :
 - Les réclamations simplifiées pour lesquelles les membres du groupe n'étaient pas tenus de fournir une preuve d'achat, mais ne pouvaient réclamer que pour deux achats de produits CRT; et

- Les réclamations standard pour lesquelles les membres du groupe pouvaient demander le remboursement de plus de deux achats de produits CRT, mais devaient fournir une preuve d'achat.
6. Les 1^{er} et 5 novembre 2018, les avis aux membres relatifs au processus de réclamation ont été diffusés conformément au plan de diffusion approuvé par le tribunal, tel qu'il appert du rapport final préparé par l'administrateur des réclamations, daté du 5 juin 2026, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce C-1**;
 7. La période de réclamation se terminait le 1^{er} mars 2019;
 8. Le 29 avril 2022, la demanderesse était autorisée par le tribunal à se désister du recours contre les défenderesses restantes, à savoir Irico et Samtel, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
 9. 379 497 réclamations ont été déposées, tel qu'il appert du rapport final C-1 :

Type de réclamation	Total	Québec seulement
Réclamations simplifiées	362 016	129 159
Réclamations standard	17 481	6 358
Total	379 497	135 517

10. Suivant le processus de correction des déficiences, le processus d'audit et d'appel, les réclamations suivantes ont été acceptées :

Type de réclamation	Total	Québec seulement
Réclamations simplifiées	322 050	115 082
Réclamations standard	13 882	5 169
Total	335 932	120 251

11. Le montant total à distribuer s'élevait à 49 878 262,32 \$. De cette somme, les frais administratifs et les honoraires et débours des avocats du groupe approuvés par les tribunaux suivants ont été payés :
 - Les frais administratifs liés à la distribution des montants provenant des règlements, y compris les frais d'avis aux membres, se sont élevés à 1 453 188,57 \$;
 - Les honoraires, les déboursés et les taxes applicables totalisaient 14 992 757,09 \$.
12. Le montant net à distribuer (montants des ententes de règlement, plus les intérêts, moins les honoraires et débours approuvés par le tribunal et les impôts payés sur les intérêts perçus) s'élevait à 35 005 214,87 \$;

13. Deux distributions distinctes ont été effectuées : (1) une distribution initiale aux réclamants approuvés qui recevraient le paiement minimum de 20 \$, quelle que soit l'issue des appels des membres du groupe (août 2020); et (2) le paiement de toutes les réclamations approuvées restantes (octobre et novembre 2022). Les montants restants de la première distribution (131 060 \$) ont été ajoutés à la deuxième distribution;
14. Une somme de 432 244,47 \$ n'a pas été encaissée (représentant 11 826 réclamants approuvés), dont une somme de 124 868,34 \$ (représentant 3 981 réclamants approuvés) concernait des membres du groupe du Québec;
15. La somme de 432 244,47 \$ qui n'a pas été encaissée a été répartie comme suit :
 - 83 424,60 \$ pour les frais administratifs et les dépenses engagés entre le 1^{er} février 2023 et octobre 2023;
 - 348 619,87 \$ ont été distribués aux 50 principaux réclamants;
 - 200 \$ pour les frais administratifs liés à l'émission de chèques aux 50 principaux réclamants (50 chèques à 4,00 \$ chacun, représentant les coûts d'impression, d'affranchissement, de frais bancaires et de taxes).
16. Après la distribution finale des montants aux 50 principaux réclamants, deux paiements d'une valeur totale de 14 479,30 \$ n'ont pas été encaissés;
17. Ce montant a été distribué de la façon suivante : 12 770,74 \$ à Pro Bono Canada et 1 708,56 \$ au Fonds d'aide aux actions collectives conformément au *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*;
18. Cette action collective est donc terminée, d'où la présente demande.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

APPROUVER le rapport final de l'administrateur des réclamations daté du 5 juin 2026;

PRONONCER la clôture de la présente action collective;

LE TOUT SANS FRAIS DE JUSTICE, sauf en cas de contestation, auquel cas les frais seront supportés par la partie ayant contesté.

Québec, le 11 juin 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

Me Caroline Perrault

caroline.perrault@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Code d'impliqué permanent : BB-6852

Notification : notification@siskinds.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Caroline Perrault, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ,
à Québec, le 11 juin 2026

Je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

Signé par :

Caroline Perrault

6552C6D42C8A48F...

CAROLINE PERRAULT

Serment reçu par moi par un moyen technologique
à Québec, le 11 juin 2026

DocuSigned by:

Christine Béland

442F4BA4795E456...

CHRISTINE BÉLAND (# 107 805)

Commissaire à l'assermentation pour le Québec et
pour l'extérieur du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me Éric Vallières
MCMILLAN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700
Montréal (Québec) H3A 3G4
eric.vallieres@mcmillan.ca
Téléphone: (514) 987-5000
Télécopieur: (514) 987-1213

Me Karine Chênevert
BORDEN, LADNER, GERVAIS S.E.N.C.R.L.
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau
900
Montréal (Québec) H3B 5H4
notification@blg.com
Téléphone: (514) 954-2550
Télécopieur: (514) 954-1905

Me Mariella De Stefano
ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO
800, Place Victoria, bureau 4600
Montréal (Québec) H4Z 1H6
mdestefano@rsslex.com
Téléphone: (514) 878-2631
Télécopieur: (514) 878-1865

Me Vincent de L'Étoile
LANGLOIS, AVOCATS
1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
notificationmtl@langlois.ca
Téléphone: (514) 282-7808
Télécopieur: (514) 845-6573

Me Stéphane Roy
LAPOINTE, ROSENSTEIN, MARCHAND,
MELANÇON
1, Place Ville Marie, bureau 1300
Montréal (Québec) H3B 0E6
stephane.roy@lrmm.com
Téléphone: (514) 925-6349
Télécopieur: (514) 925-5049

Me Nick Rodrigo
DAVIES, WARD, PHILLIPS & VINEBERG
S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1501, avenue McGill College, 26e étage,
Montréal (Québec) H3A 3N9
nrodrigo@dwvpv.com
Téléphone: (514) 841-6548
Télécopieur: (514) 841-6499

Me Jessica Harding
OSLER, HOSKIN & HARCOURT,
S.E.N.C.R.L./S.R.L.
1100-1000, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4W5
jharding@osler.com
Téléphone: (514) 904-8100
Télécopieur: (514) 845-6573

Me Ryan Mayele
Me Jennifer Lemarquis
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2T 1B6
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : (514) 393-2087
Télécopieur: (514) 864-2998

Me Noah Boudreau
FASKEN, MARTINEAU, DUMOULIN,
S.E.N.C.R.L.
3700-800, rue du Square-Victoria, C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
montreal@fasken.com
Téléphone : (514) 397-7400
Télécopieur : (514) 397-7600

Me Simon Seida
BLAKE, CASSELS & GRAYDON SENCRL/
SRL
3000-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4N8
simon.seida@blakes.com
Téléphone: (514) 982-4000
Télécopieur : (514) 982-4099

PRENEZ AVIS que la présente demande sera déposée pour obtenir jugement sur le vu du dossier, ou, au choix du tribunal, présentée devant l'honorable Catherine La Rosa, à la date, à l'heure et selon les modalités qu'il plaira au tribunal de fixer.

Québec, le 11 juin 2026

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

Me Caroline Perrault
caroline.perrault@siskinds.com
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Code d'impliqué permanent : BB-6852
Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
(chambre des actions collectives)

NO : 200-06-000114-093

CAROLE OUELLET

Demanderesse

c.

CHUNGHWA PICTURES TUBES, LTD.
et ALS.

Défenderesses

DEMANDE POUR L'OBTENTION DU
JUGEMENT DE CLÔTURE

BB-6852 N/D : 67-086
Me Caroline Perrault
caroline.perrault@siskinds.com

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.
43 rue De Buade, Bureau 320, Québec (Québec) GIR 4A2
TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)
TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281
NOTIFICATION notification@siskinds.com
SISKINDS.com/qc